

POUVOIR

ATTENTION

Ce pouvoir devra être obligatoirement remis complété lors de l'Assemblée Générale.

Pour être valable il doit être signé et porter le cachet de l'Association.

Je soussigné :

N° de licence :

Président de l'Association :

Numéro d'Affiliation :

Donne pouvoir à M. _____ Licencié(e) de mon club pour le représenter à l'Assemblée Générale du Comité du Rhône et Métropole de Lyon de Basket Ball.

Votre association peut être représentée, à défaut de son Président, par un membre majeur licencié au club mandaté par le Président, sur présentation de licence.

Signature du Président

Cachet de l'Association

Nombre de licenciés au 31 mars 2024 :

La présence des clubs affiliés dans le CD69 est obligatoire.

Les clubs absents seront pénalisés financièrement de 400 €